

Séance institutionnelle du 05/04/2016 :

Ordre du jour :

- Sécurité des bâtiments, Sensibilisation au secourisme de catastrophe, Situation de la DDAS du 69
- Note ministérielle Santé Sécurité au Travail
- Démarche GPEC SEP1A
- Projet de mouvements à la DGCCRF
- Création du SNC SARC à la DGDDI
- Présentation des PAP (pour avis)
 - DAJ
 - CGEJET
 - Médiateur
- Examen du registre SST 2015
- Mouvements des DDAS du 17 et du 31

Avant l'ouverture de séance, **FO**, Solidaires et CGT ont demandé au président du CHSCT que le point relatif à la note ministérielle soit traité en priorité et en comité restreint, différents points modifiant profondément le fonctionnement du CHSCT C. Le Président a accepté.

FO a dénoncé le retrait de la mention selon laquelle les suppléants étaient autorisés à participer aux débats dans la nouvelle circulaire. Le Président a répondu favorablement à notre requête en maintenant la possibilité aux suppléants de participer aux débats du CHSCT.

FO a contesté l'ajout des mentions selon lesquelles les enquêtes ou les recours à un expert, étaient désormais soumises à l'accord de l'autorité ou de la direction concernée.

Le Président a proposé un GT sur ce sujet, **FO** a demandé la tenue d'une séance institutionnelle à courte échéance pour traiter ces sujets, ce que le Président a accepté.

Liminaire FO :

FO a tenu à rappeler le conflit généralisé qui existait au sein de la filière sociale chez les CTRSS, et que la lenteur des avancements sur ce sujet avait des conséquences sur la santé sécurité des agents.

SECRETARIAT

GENERAL :

DRH
SIRCOM
SAFI
SEP
IGPDE

BUREAU DES CABINETS

DGAFP

SERVICES CENTRAUX DES DIRECTIONS

A RESEAUX :

DGFIP
DGDDI
DGCCRF
DG Trésor
INSEE

DIRECTIONS & SERVICES CENTRAUX :

DB
DAJ
DGE
SCBCM
IGF
SCGEF
CGEJET
TRACFIN
DAE
APE
MRI
AIFE
CISIRH
APIE
MMP
DNLF
Médiateur
MCE

La CFDT a contesté la légitimité de notre intervention, sous prétexte que les rémunérations n'avaient pas à être traitées par notre instance. **FO** a réagi en rappelant que l'intervention allait bien au delà de la simple question des rémunérations et qu'elle concernée l'ensemble des problèmes d'organisations et de reconnaissance au sein de cette filière, ceci générant des risques psychosociaux, entrant donc dans le champ de compétence du CHSCT C.

Sécurité des bâtiments :

SEP a confirmé la réouverture de l'accueil Necker. Un tunnel à bagages doit être installé vers le 21 avril avant d'être opérationnel pour juin prochain, ainsi que la mise en place d'un prestataire de sécurité au quai de livraison du grand Bercy, demande répondant à l'expression des personnels du SEL. **FO** a félicité SEP2 pour l'écoute qu'elle a apportée aux remontées des personnels.

SEP étudie également la mise en place avec les collectivités territoriales d'obstacles devant les bâtiments ministériels afin de tenter de supprimer certains risques comme les voitures béliers.

FO a signalé des difficultés comportementales de certains « fumeurs » suite à la réouverture de Necker, et demande que les chefs de service rappellent à leurs personnels le respect des règles de sécurité à l'accès aux bâtiments.

FO a également demandé si le point de rassemblement du bâtiment Vincent AURIOL avait été modifié suite aux travaux en cours. SEP2 a répondu que la modification du point de rassemblement avait été modifiée dès le début des travaux. **FO** salue cette réactivité.

Sensibilisation au secourisme de catastrophe :

FO a demandé à l'administration de préciser la nature de cette action, car le terme « sensibilisation » est très vague et inconnu dans le milieu du secourisme qui utilise plutôt les termes : Démonstration, Initiation ou Formation

FO a également exprimé l'impossibilité de réaliser les démonstrations des 7 points présentés en 20mns et a exprimé son incompréhension de ne pas voir « l'alerte » inscrite dans les thématiques alors qu'il s'agit d'un des trois points fondamentaux du secourisme à savoir Protéger, Alerter puis Secourir.

FO a également suggéré à l'administration de s'inspirer de l'existant comme les « jeudis du SAMU » ou les récents « Samedi qui sauvent », en proposant des démonstrations périodiques mensuelles avec la possibilité de s'inscrire à une session PSC1 à court terme. L'administration a pris note de nos remarques !

Situation de la DDAS du 69 :

L'administration s'est dit être au courant des problèmes au sein de cette délégation liée principalement à des « difficultés interpersonnelles ». Elle a eu recours à un psychologue dont le retour a été la mise en place d'un dispositif d'accompagnement. Ce dispositif s'est joint à « la batterie de mesures » déjà mises en place.

FO a dénoncé le fait que le CHSCT C n'ait pas été informé de la dégradation de ce collectif de travail qui dure depuis aout 2014, ainsi que d'avoir attendu 1 an avant de commencer réellement à réagir, entraînant le départ de 2 agents au sein de la délégation.

Le Président du CHSCT C également Chef de service de SDRH3 ne voit pas en quoi la remontée du sujet au CHSCT C était utile.

FO lui a rappelé que le CHSCT C était avant tout un acteur de prévention, disposant de moyens, comme les enquêtes ou les recours à des experts agréés dont le but était d'apporter des solutions aux directions, mais la vision négative de l'action des CHSCT de la part de l'administration nuit au fonctionnement des CHSCT et de la prévention !

FO n'a pas été satisfaite des annonces faites qui ne règlent en rien le problème de fond.

SECRETARIAT GENERAL :

DRH
SIRCOM
SAFI
SEP
IGPDE

BUREAU DES CABINETS

DGAFP

SERVICES CENTRAUX DES DIRECTIONS A RESEAUX :

DGFIP
DGDDI
DGCCRF
DG Trésor
INSEE

DIRECTIONS & SERVICES CENTRAUX :

DB
DAJ
DGE
SCBCM
IGF
SCGEF
CGEIEF
TRACFIN
DAE
APE
MRI
AIFE
CISIRH
APIE
MMP
DNLF
Médiateur
MCE

SEP1A :

L'administration a fait une analyse GPEC du service. Les différents indicateurs collectés mènent le service à réfléchir sur ses métiers, ses profils de recrutement, et la transmission des connaissances.

FO a souligné la démarche préventive et les réflexions menées par ce service, de même que sa gestion très professionnelle dans une dynamique de projet.

Des premières pistes présentées, **FO** a demandé si les formations proposées aux agents seraient qualifiantes. L'administration a répondu que non, mais ces formations devraient faciliter le passage d'exams professionnels spécialisés pour les personnels.

SEP1A a signalé ses difficultés pour attirer les contractuels de cat. B sur certains postes liés aux contraintes de CDD de 1 an une fois renouvelable.

FO en a profité pour signaler que l'administration devait identifier les différents métiers où ce type de contrat posait problème, et à titre d'exemple, le cas des SSIAP qui depuis les attentats et les mesures de sécurité sont très demandés. L'attractivité de Bercy pourrait être renforcée par des mesures de CDIisation directe sur les métiers informatiques spécifiques, les médecins de prévention et les SSIAP.

Projet de mouvements à la DGCCRF

La DGCCRF est venue présenter un projet de regroupement de plusieurs équipes de travail dans le cadre des espaces libérés par le transfert du CSRH CCRF.

Une saisine du pôle ergonomie a déjà été faite dans un soucis de prévention comme une analyse de l'impact des temps de trajets pour les agents potentiellement concernés.

S'agissant de la présentation d'un projet en amont, l'avis du CHSCT n'est pas sollicité pour l'heure.

FO a une nouvelle fois salué cette initiative de la DGCCRF qui s'inscrit pleinement dans une démarche constructive avec le CHSCT C.

FO a également suggéré au SDRH3 de s'inspirer de l'exemplarité menée par la DGCCRF dans sa politique de prévention et notamment de mouvements d'équipes pour ses propres services !

Présentation des DUERP/PAP 2015/2016 :

Service du Médiateur :

FO a dénoncé le peu d'avancement de ce service dans la mise en œuvre de son PAP.

Avis **FO** : DEFAVORABLE

Avis CHSCT : ABSTENTION

CGEIET :

FO a rappelé que la réalisation d'un DUERP est une OBLIGATION *a minima* annuelle (1ère fois que le CGEIET présente son DUERP).

Les Unités de travail sont améliorables et doivent regrouper les personnels autour des mêmes risques et non des fiches métiers.

Avis **FO** : DEFAVORABLE

Avis CHSCT : ABSTENTION

DAJ :

FO a dénoncé la non présentation du DUERP 2015. La DAJ a affirmé avoir réalisé son DUERP 2015 mais l'administration ne le lui avait pas permis de venir le présenter en séance!

FO a souligné la qualité du DUERP et du PAP présentés, tant du point de vue des Unités de travail, de l'association des personnels dans le GT DUERP directionnel, que de la cotation des situations d'exposition.

Avis **FO** : FAVORABLE

Avis CHSCT : FAVORABLE

Création du SARC :

FO a souligné la qualité du dossier présenté.

Les recrutements se feront sur la base du volontariat. Les agents ne désirant pas rejoindre le SARC seront principalement repositionnés au sein de la DNRED qui cherche des renforts. En dehors de la DNRED, les agents ne bénéficieront pas de priorité de mutation sauf pour les services franciliens.

SECRETARIAT

GENERAL :

DRH

SIRCOM

SAFI

SEP

IGPDE

BUREAU DES CABINETS

DGAFP

SERVICES CENTRAUX DES DIRECTIONS

A RESEAUX :

DGFIP

DGDDI

DGCCRF

DG Trésor

INSEE

DIRECTIONS & SERVICES CENTRAUX :

DB

DAJ

DGE

SCBCM

IGF

SCGEF

CGEIET

TRACFIN

DAE

APE

MRI

AIFE

CISIRH

APIE

MMP

DNLF

Médiateur

MCE

Les agents qui intégreront le SARC bénéficieront des régimes indemnitaires IDF, et si certains agents ont des pertes financières, ils bénéficieront d'une mise sous garantie de rémunération.

FO a dénoncé l'aménagement des locaux, l'implantation des bureaux étant contraire aux principes ergonomiques, ainsi que certaines situations où les agents auront à peine 6m²/agent, laissant penser que les choses ont été faites à la va vite. **FO** a rappelé que lorsque l'on ne respecte les surfaces minimales pour des poules, c'est un scandale, mais quand il s'agit de personnel, c'est l'indifférence totale !

La douane a répondu qu'elle avait fait appel à un architecte intérieur et eu recours au pôle ergonomie. Le pôle ergonomie a aussitôt réagi en précisant qu'il n'avait pas fait une étude ergonomique faute de temps, mais avait informé la douane sur les principes à suivre.

Avis CHSCT : ABSTENTION unanime

Bilan de la sécurité incendie 2015 :

L'administration a rappelé les difficultés de mises en œuvre des exercices d'évacuation dans le cadre des mesures et des conduites à tenir dictées par l'état d'urgence.

Le rapport pointe une insuffisance de délégués de zone dans certains services, notamment à la DGFIP.

FO a demandé un retour d'expérience depuis le transfert de charge aux chefs de bâtiments des évacuations. SEP a répondu que l'acquisition des chefs de bâtiment était globalement satisfaisante, un effort devait cependant être apporté dans certains cas lors des débriefings, certains chefs de bâtiment n'étant pas encore à l'aise pour s'exprimer au porte-voix.

FO a exprimé la problématique du recensement des Personnes à Mobilité Réduite parmi les personnels des entreprises extérieures. A la suite des échanges, il a été proposé d'inscrire dans les plans de prévention la possibilité pour les PMR de se signaler aux chefs de bâtiments.

Enfin, **FO** a signalé l'infraction faite par l'administration dans son rapport en considérant la PGEPS comme une formation aux premiers secours et en considérant les personnels ayant suivi cette présentation « maison » comme secouriste.

L'administration a tenté de défendre son produit, mais **FO** a demandé à l'administration de présenter le référentiel national de compétence de cette soi-disant formation.

Dès lors, l'administration s'est repositionnée et a informé le CHSCT qu'elle n'utiliserait plus le terme de « formation ». **FO** a rappelé que la PGEPS ne devait être qu'un outil dans le but de sensibiliser les personnels à s'inscrire au PSC1, et que la communication faite pour promouvoir le PSC1 était quasi inexistante !

Point sur la PGEPS

FO n'a rien gagné sur ce sujet, mais ne peut laisser les moniteurs de secourisme comme les personnes ayant suivies ces présentations être poursuivis **au civil et au pénal** en cas de dommages causés à une victime!

Le statut qui protège les sauveteurs et les moniteurs n'est valable QUE si la pédagogie enseignée s'appuie :

- sur un référentiel national de compétences en l'occurrence ici celui du PSC1,
- respecte l'ensemble du programme pédagogique, les temps minimum dédiés à chaque module (face à face pédagogique) et l'atteinte des objectifs fixés.

Voilà pourquoi **FO** demande que les seules formations de secourisme dispensées à Bercy soit le PSC1 et le SST (sauveteur secouriste du travail) ! **Ceux que dit également la DGAFP !**

Déménagement des DDAS du 17 et du 31 :

Tout d'abord le Président du CHSCT et SDRH3 s'est étonné que les déménagements des DDAS suscitent à chaque fois des interventions en CHSCT.

FO lui a signalé que les CHS avaient évolué en CHSCT, et que les conditions de travail ...

... des récents transferts ou projets laissaient à craindre une altération des conditions de travail.

FO a ensuite signifié son incompréhension de la non inscription ou la remontée des CHSCT départementaux, puisque le sujet avait été inscrit notamment au CHSCT du 31, et que le Président n'étant pas compétent sur le sujet, avait transféré le sujet au CHSCT de centrale ! Même cas que celui de la DDAS du 60 ! **Cela pointe une nouvelle fois les dysfonctionnements de l'administration!**

Concernant la DDAS et la médecine de prévention du 31, **FO** n'a pu que constater que SDRH3 se satisfaisait du service minimum. Comble, elle n'a toujours pas intégré (voire été mise au courant) des mesures de prévention décidées par le SG dans le DUERP 2015 !

FO a jugé inacceptable que le service médical ne dispose pas au moins d'un sanitaire dédié notamment pour les tests urinaires !

De même, **FO** ne comprend pas que l'action sociale ne bénéficie d'un espace d'attente comme de locaux de stockage suffisants pour les opérations telles que l'arbre de Noël. L'administration a proposé de mettre à disposition un local de stockage de l'autre côté de la rue, quand à l'espace d'attente, il sera mutualisé à l'étage face au médecin de prévention !

La réponse globale de l'administration est que de doutes façons, le médecin coordinateur national a proposé ses modifications et donné son feu vert, donc il n'y a rien à dire !

Pour les mercredis, l'administration a décidé que cela correspondra au tiers temps médical, par conséquent, cela supprimera le problème de la gestion de l'accueil.

Mesure insuffisante pour **FO** qui a rappelé que les médecins avaient de plus en plus de mal à assurer les tiers temps aux bénéficiaires des visites urgentes liées à la dégradation continue des conditions de travail au sein des MEF.

FO a demandé une étude ergonomique des DDAS et médecine préventive pour répondre enfin réellement à leurs besoins !

SECRETARIAT

GENERAL :

DRH
SIRCOM
SAFI
SEP
IGPDE

BUREAU DES CABINETS

DGAFP

SERVICES CENTRAUX DES DIRECTIONS

A RESEAUX :

DGFIP
DGDDI
DGCCRF
DG Trésor
INSEE

DIRECTIONS & SERVICES CENTRAUX :

DB
DAJ
DGE
SCBCM
IGF
SCGEF
CGEJET
TRACFIN
DAE
APE
MRI
AIFE
CISIRH
APIE
MMP
DNLF
Médiateur
MCE